



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carburants

Question écrite n° 54365

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés que rencontrent les infirmières libérales dans l'exercice de leur profession. En effet, les quelques 51 000 infirmières libérales soignent à domicile des malades dont la plupart est dans l'impossibilité de se déplacer. Or, les indemnités horokilométriques fixées par les caisses d'assurance maladie demeurent inchangées depuis de très nombreuses années, et ne suivent pas l'augmentation du coût du carburant. Aussi, dans la mesure où les indemnités de déplacement que les infirmières sont autorisées à facturer aux malades leur sont opposables, il apparaît nécessaire de décider une diminution de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si elle entend engager prochainement des actions en leur faveur, afin de leur permettre d'assurer dans de bonnes conditions les missions qui leur sont confiées.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54365

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6690